
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 novembre 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 novembre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Lionel Perez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Leonard Cohen, décédé le 10 novembre 2016.

Le président du conseil dépose un plan de banquettes à l'attention des membres du conseil.

Le président du conseil informe l'assemblée qu'en juillet et août 2016, la réalisatrice et auteure Anaïs Barbeau-Lavalette, en compagnie du photographe Guillaume Simoneau, sont allés à la rencontre de nouveaux arrivants Syriens qui apprivoisent depuis quelques mois leur nouvelle vie au Canada, plus précisément à Montréal. Produite par AnthroPoGraphia, cette exposition est notamment rendue possible grâce au soutien de la Ville de Montréal, en lien avec ses orientations en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, en particulier, face à la crise humanitaire en Syrie.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} décembre 2016 « Journée mondiale contre le Sida »; le 2 décembre 2016 « Journée internationale de l'abolition de l'esclavage »; le 3 décembre 2016 « Journée internationale des personnes handicapées »; le 7 décembre 2016 « Journée de l'Aviation civile internationale »; le 11 décembre 2016 « Journée internationale de la Montagne » et le 18 décembre 2016 « Journée internationale des Migrants ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de novembre des conseillers et conseillères Chantal Rossi, Giovanni Rapanà, Jean-François Cloutier, Marie Cinq-Mars, Jean-François Parenteau et Richard Ryan.

Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, le président du conseil, souligne la présence dans les tribunes, de Mme Cathy Wong, présidente du Conseil des Montréalaises, Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises, Mme Sabrina Lemeltier, directrice générale, La Dauphinelle, Mme Ariane Vinet-Boivin, CARI St-Laurent et Mme Laiticia Eyumane, présidente de Solidarité Gabonaise de Montréal.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Plan d'action à court et à long terme pour le transport en commun suite aux nombreux incidents survenus au cours de la dernière semaine
<p>La leader de la majorité, Mme Émilie Thuillier, soulève une question de privilège indiquant que le conseiller Rotrand a dépassé le temps qui lui est alloué pour la réponse. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, informe la leader de l'opposition officielle que le conseiller Rotrand dispose encore de 20 secondes et demande à ce dernier de poursuivre son intervention.</p>		
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Nomination d'un nouveau président de la STM qui serait choisi par les élus du conseil municipal / Investissements majeurs requis afin d'offrir un transport en commun de qualité pour tous les Montréalais
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Fiabilité du métro et perte de productivité pour les employeurs / Mesures pour augmenter l'offre de services, la résilience et la fiabilité du métro
Mme Manon Barbe	M. Pierre Desrochers (M. Aref Salem)	Nouvel encadrement administratif du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) sur la modification des feux de circulation et remise en question de l'efficacité de ce service / Remettre les budgets alloués à cette activité aux arrondissements afin d'assurer une meilleure gestion
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Retards dans l'achat d'autobus, dans la mise en service des nouveaux trains Azur et peu d'options pour les gens de l'Ouest pour atteindre le centre-ville / Démontrer du leadership pour le transport en commun à Montréal
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Plan d'action en transport en commun souhaité / Démontrer un vrai leadership en transport collectif

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Échéancier prévu pour la diffusion d'un répertoire complet sur les bâtiments d'intérêt patrimoniaux publics et privés / Plan d'action en patrimoine souhaité et suites données à une motion de l'opposition officielle à cet effet datant de plus de 2 ans
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre	Installation de gazon sur le terre-plein par un entrepreneur, boulevard René-Lévesque, en pleine tempête de neige
M. Éric Alan Caldwell	M. Marvin Rotrand	Nombreuses pannes sur la ligne verte du métro – mesures prévues pour plus de débit, de fréquence et de fiabilité sur cette ligne car les usagers sont laissés pour compte / Horizon 2036 pour de nouveaux équipements plus performants sur la ligne verte

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 50.

Le maire, M. Denis Coderre, indique qu'il aurait dû dire le nom de M. Poisson au lieu de celui de M. Desrosiers, en ce qui a trait au prêt d'employé de la STM au Bureau du taxi, lors de son intervention auprès du conseiller François Limoges.

CM16 1197

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1198

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 octobre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 octobre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 novembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM16 1199

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 novembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.
-

CM16 1200

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1163430022

CM16 1201

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics portant sur l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet « L'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1163430023

CM16 1202

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (Appel d'offres 14-12725)

Le leader de la majorité, monsieur Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (Appel d'offres 14-12725), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.06 1163430021

CM16 1203

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Le leader de la majorité, monsieur Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau, et le conseil en prend acte

Un débat s'engage.

04.07 1163430025

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Pierre Desrochers

6.01 Réponse écrite à la question de monsieur Sylvain Ouellet lors du conseil municipal du 24 octobre 2016 concernant les travaux de réfection de la rue des Écores deux fois dans un intervalle de quelques semaines.

Par M. Réal Ménard

6.02 Réponse écrite à la question de madame Émilie Thuillier lors du conseil municipal du 24 octobre 2016 concernant le programme de réfection des terrains de balle.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016.

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM16 1204

Dépôt de la décision CMQ-65456 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant Mme Jacqueline Gremaud, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la décision CMQ-65456 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant Mme Jacqueline Gremaud, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont, et le conseil en prend acte.

07.03

7.04 Dépôt de déclarations d'un membre du comité exécutif en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements. Voir l'annexe au procès-verbal.

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM16 1205

Déclaration rendant hommage à Leonard Cohen

Considérant que Leonard Cohen est né le 21 septembre 1934, à Westmount (Québec), et qu'il a toujours gardé une demeure à Montréal au cœur du Plateau-Mont-Royal;

Considérant que nous avons appris publiquement le décès de Leonard Cohen, le 10 novembre 2016;

Considérant que l'ensemble de son œuvre a eu une influence marquante sur notre culture;

Considérant que le départ de ce Grand Montréalais laissera un vide pour les citoyens de tout horizon et pour les amoureux de la musique;

Considérant qu'il est un géant de la musique et l'un des plus grands ambassadeurs que Montréal ait connu sur la scène artistique mondiale;

Considérant que Leonard Cohen a été introduit au Panthéon de la musique canadienne en 1991, au Panthéon des Auteurs et Compositeurs canadiens en 2006, au *Rock and Roll Hall of Fame* en 2008;

Considérant qu'il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada (CC) depuis 2003 et Grand Officier de l'Ordre national du Québec (GOQ) depuis 2008, les plus hautes distinctions décernées respectivement par les gouvernements du Canada et du Québec;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Gauthier
et tous les membres présents

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal :

- 1- rende hommage à Leonard Cohen pour son immense talent, son œuvre et pour l'image positive de Montréal qu'il a su transmettre au monde entier;
- 2- transmette ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Cohen.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM16 1206

Déclaration sur la protection des sources journalistiques

Attendu que la protection des sources journalistiques et la liberté de la presse sont des droits entérinés par la Cour suprême et la Charte des droits et libertés;

Attendu que les faits révélés depuis le 31 octobre dernier nous préoccupent et méritent que toute la lumière soit faite sur les circonstances qui ont mené aux décisions prises par certains corps policiers, dont le SPVM;

Attendu que nous avons tous des questions légitimes qui méritent d'obtenir des réponses;

Attendu que la société de droit, la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, l'assurance d'être factuel et d'avoir des données vérifiées sont aussi des principes essentiels;

Attendu que, suite aux faits révélés, le gouvernement du Québec a mis sur pied une Commission d'enquête;

Attendu que ladite commission d'enquête aura tous les pouvoirs que lui accorde la *Loi sur les commissions d'enquête*, dont le pouvoir de contraindre pour découvrir la vérité;

Attendu que le gouvernement du Québec a donné l'assurance à la Ville de Montréal que la commission d'enquête couvrira également le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

Attendu que nous sommes confiants que la commission d'enquête mise sur pied par Québec et présidée par le juge Jacques Chamberland rendra ses conclusions d'ici le 1^{er} mars 2018;

Attendu que ces conclusions nous permettront de prendre les décisions qui s'imposent;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par l'ensemble des membres du comité exécutif

- 1- que le conseil municipal rappelle l'importance du respect de la liberté de presse et du principe de protection des sources journalistiques;
- 2- que le conseil de ville et l'administration municipale montréalaise offrent leur appui et leur pleine collaboration aux commissaires dans le cadre de leurs travaux.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège afin de dénoncer les propos tenus à son égard par le conseiller Alex Norris, dans son intervention. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le conseiller Norris à poursuivre son intervention en évitant d'en faire un procès d'intention.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Justine McIntyre

de procéder à un vote à main levée sur l'article 15.02.

Le président du conseil met aux voix l'article 15.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38

Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 15.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.02

CM16 1207

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles

Attendu que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée en 1979;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1993;

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Attendu que Montréal a proclamé, en 2009, la journée du 6 décembre comme la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

Attendu que la violence continue, malheureusement, de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs;

Attendu qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Mme Manon Gauthier
Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal invite tous les Montréalais à se souvenir de toutes les victimes de la tragédie de Polytechnique;
- 2- que la Ville de Montréal se proclame « municipalité alliée contre la violence conjugale » en appui au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;
- 3- que Montréal condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
- 4- que Montréal s'engage, tel que déclaré dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes et des filles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 15, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1208

Exercer l'option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc. (lot 1 - Est) (CG13 0473) pour une somme maximale de 285 062,08 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation du contrat pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (lot 1-Est) (CG13 0473), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à Ascenseur Innovatec inc., pour une somme maximale de 285 062,08 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166292002
80.01 (20.01)

CM16 1209

Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal - Dépense totale de 1 390 156,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2016-ECL001 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 390 156,76 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 263 778,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-ECL001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163113004
80.01 (20.02)

CM16 1210

Accorder un contrat à Les contenants Durabac inc. pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux, pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15459 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les contenants Durabac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15459 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166859005
80.01 (20.03)

CM16 1211

Autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, de l'entente-cadre intervenue avec Louis-Hébert Uniforme inc. (CG13 0447)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, d'une entente-cadre intervenue avec Louis Hébert Uniformes inc. (CG13 0447) pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle contre les chocs et les arcs électriques, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1166135010
80.01 (20.04)

CM16 1212

Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2017-2019, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une somme maximale de 531 788 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15562 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 531 788 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15562 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167104001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1213

Autoriser le transfert de 114 450,69 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain, dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert de 114 450,69 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161670003
80.01 (20.06)

CM16 1214

Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne - Dépense totale de 158 263,13 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 158 263,13 \$, taxes incluses, pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre, dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne, pour les travaux contingents ;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour une somme maximale de 141 016,88 \$, taxes incluses, conformément à la lettre d'entente de cette firme en date du 25 août 2016;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334026
80.01 (20.07)

CM16 1215

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 6 807 295,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 309701 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 807 295,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 197 295,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167231043
80.01 (20.08)

CM16 1216

Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington - Dépense totale de 6 674 854,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214718 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 674 854,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 6 104 240,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214718;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009014
80.01 (20.09)

CM16 1217

Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction) pour la réalisation de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 849 619,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6947 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 849 619,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 625,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6947;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167334007
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1218

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, par lequel le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167261001
80.01 (20.11)

CM16 1219

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une période de 26 mois, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15508, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160149004
80.01 (20.12)

CM16 1220

Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels en gestion de projets pour la phase 4B du Quartier des spectacles, pour une somme maximale de 1 160 106,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15544 (2 soum.) / Approuver un projet de convention cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en gestion de projets, pour une somme maximale de 1 160 106,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15544 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163820002
80.01 (20.13)

CM16 1221

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec SNC-LAVALIN inc. (2 228 847,86 \$, taxes incluses), Axor Experts Conseils inc. (1 391 151,51 \$, taxes incluses), Les Services EXP. inc. (944 864,55 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale totale de 4 564 863,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15542 (10 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats indiqués, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15542 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

SNC-LAVALIN inc.	2 228 847,86 \$	Contrat 1
Axor Experts-Conseils inc.	1 391 151,51 \$	Contrat 2
Les Services EXP. inc.	944 864,55 \$	Contrat 3

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 15 h 44, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

À 16 h 11, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM16 1222

Accorder un contrat de services professionnels à 8558736 Canada inc. (Consultants Sans-tranchée GAME) pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15038 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel 8558736 Canada inc. FAS Consultants Sans-tranchée GAME, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15038 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160298003
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1223

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale totale de 211 773 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les Systèmes d'information Ullix inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale de 34 200 \$, taxes incluses, en 2016 et de 177 572,70 \$, taxes incluses, en 2017, conformément à son offre de service en date du 23 septembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164384001
80.01 (20.16)

CM16 1224

Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167463001
80.01 (20.17)

CM16 1225

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») par lequel la Ville promet céder et le MTMDET promet acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties du lot 1 288 694 et 1 288 664, comme fonds servant, en faveur de l'autoroute Ville-Marie, comme fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction, le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal aux fins du recouvrement et de l'aménagement d'une place publique au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, suivant lequel la Ville de Montréal (la « Ville ») promet de céder et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») promet d'acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situées du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties des lots 1 288 694 et 1 288 664, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction et le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville, et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente, le tout sans aucune contrepartie.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151027012
80.01 (20.18)

CM16 1226

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville de Montréal, sur un total de soixante-quatorze lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin Est, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à une servitude de non-construction et à une servitude réelle et perpétuelle de nonaccès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur soixante-quatorze lots, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin est, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dont la désignation complète est inscrite au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163778007
80.01 (20.19)

CM16 1227

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 535 550 \$ à trois organismes, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder trois soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 535 550 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Horizon Carrière	Espace Co.	80 550 \$
Communautaire	ÉchoFab durable	240 000 \$
Club et Événements Horizon Roc	Championnats panaméricains d'escalade junior 2017, centre d'entraînement aux athlètes d'élite et programme d'accessibilité	215 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166352004
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.21)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs ;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les montants et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15371 ;

Firme	Description	Montant des soumissions (24 mois)
CPU Design inc.	Famille 1 : Postes de travail Windows	9 027 574,56 \$
Compugen inc.	Famille 2A : Portatif semi-robuste	535 314,17 \$
Compugen inc.	Famille 2B : Portatif robuste	1 666 785,55 \$
Compugen inc.	Famille 2C : Tablette semi-robuste	787 542,06 \$
Compugen inc.	Famille 2D : Tablette robuste	992 413,90 \$
Compugen inc.	Famille 2E : Portatif convertible semi-robuste	365 952,50 \$
Compugen inc.	Famille 2F : Portatif convertible robuste	3 445 147,42 \$
Informatique ProContact inc.	Famille 3 : Tablettes Android	543 267,20 \$
Coopérative de l'Université Laval	Famille 4 : Postes de travail Apple	4 075 234,84 \$
Compugen inc.	Famille 5 : Moniteurs	1 277 291,77 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.22)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 21 896 446,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 261601 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 21 896 446,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 424 424 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 261601 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.23)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15195 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.24)

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi sur demande, pour une période de trois ans, pour la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans - Appel d'offres public 16-15431 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, sur demande;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15431 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des ressources humaines, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.25)

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Tadros Orthopédie Md inc., consistant à fournir des opinions et à expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 152 111,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 152 111,93 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite les membres du conseil à une présentation en exclusivité de 17 h à 17 h 20, dans le cadre du dévoilement de la programmation des festivités du 375^e Anniversaire de Montréal, en compagnie de Mme France Chrétien-Desmarais, présidente du conseil d'administration, M. Gibert Rozon, commissaire aux célébrations et M. Alain Gignac, directeur général de la Société des célébrations.

À 16 h 59, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 novembre 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 novembre 2016, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Éric Alan Caldwell, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierrick Burel	M. Denis Coderre	Commémorations du 375 ^e Anniversaire de la Ville et mission économique en Israël / Déclarer Montréal, Ville dédiée à la lutte contre tout apartheid en Cisjordanie dans le cadre du 375 ^e Anniversaire de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle les règles en vigueur stipulant qu'un maximum de 3 intervenants sur un même sujet sont acceptés.

Mme Sabine Friesinger	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Mission économique en Israël – obtenir la liste des représentants et fonctionnaires de la Ville ainsi qu'un répertoire des participants et le calendrier de la mission / Opinion de l'opposition officielle à cet égard
-----------------------	--	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lorraine Guay	M. Denis Coderre	Mission économique en Israël – si des rencontres ont eu lieu avec les milieux économiques de Gaza / Envisager la possibilité d'une mission économique à Gaza afin de briser le blocus
M. Francesco Moreno	M. Frantz Benjamin	Droit de parole d'un citoyen brimé à l'arrondissement de LaSalle et au conseil municipal / À quelle tribune s'adresser
Mme Barbara P. Weisz	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Instaurer le stationnement gratuit pour les personnes à mobilité réduite / Disponibilités des places de stationnement près des bornes de péage
Le président du conseil rappelle aux membres que le temps alloué est de 1 minute 30 pour la question et de 1 minute 30 pour la réponse.		
M. Marvin Rosenblatt	M. Denis Coderre	Faciliter le stationnement pour les personnes à mobilité réduite en particulier en période de déneigement
M. Patrick Cary-Barnard	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Dans le cadre de l'étalement urbain, reconsidérer l'appui de la Ville au Réseau électrique métropolitain (REM) / Conséquences importantes d'un tel appui Dépôt de document
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Si la Ville a fait des vérifications avant de s'associer avec M. Alejandro Agag et la Formule E / Si les informations sur les activités de M. Agag sont connues par l'Administration
Mme Solange Béatrice Debrat	M. Anie Samson (M. Sterling Downey)	Règlement sur le contrôle des animaux - difficultés rencontrées pour accéder à une procédure claire et facile à trouver pour les citoyens et connue par les employés du 311 / Mêmes informations facilement accessibles à Calgary
M. Norman King	M. Aref Salem	Pour les 10 ans à venir, intégrer aux nouveaux projets majeurs de modification et d'amélioration de la réfection routière, des interventions visant à améliorer le transport actif sécuritaire / Ajouter de nouveaux projets de transport collectif pendant les travaux pour encourager les gens à délaissier la voiture et à prendre l'habitude d'utiliser le transport en commun
Mme Chantal Bonneau	M. Denis Coderre	Dossier d'enfouissement des fils électriques dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et dans d'autres arrondissements – que la Ville de Montréal engage des procédures de dédommagement auprès d'Hydro-Québec pour les retards encourus / Respect des ententes signées et négociées Dépôt de document
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Questionnement sur le fait que la Ville impose des taxes à des commerces qui sont fermés et argument à l'effet que les propriétaires ne devraient pas payer de taxe commerciale si le commerce n'existe plus Dépôt de document
Mme Lisa Mintz	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Les stations de l'Ouest de l'île du futur Réseau électrique métropolitain (REM) seront situées dans des zones inhabitées / Équilibre entre développement et protection des espaces verts

À 19 h 57,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Anunciacao Mendes	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Règlement sur le contrôle des animaux limitant le nombre d'animaux à 4 par logement et conséquences sur les animaux excédentaires / Inclure une clause de droits acquis dans le règlement
M. John Philpot	M. Denis Coderre	Si la Ville invitera des représentants d'Israël aux festivités du 375 ^e Anniversaire de Montréal / Si des représentants de la société civile de Gaza seront invités à ces mêmes festivités
Le président du conseil ne peut reconnaître la question du citoyen étant donné qu'il y a déjà eu 3 questions concernant Israël. Le citoyen conteste la décision du président. Le président du conseil permet au citoyen de poser sa question puisqu'il réfère aux festivités du 375 ^e Anniversaire de Montréal.		
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Plan de décarbonisation de la Ville de Montréal et projet du REM – mise en place de mesures efficaces de transport en commun pour réduire les gaz à effet de serre (GES) / Objectifs ambitieux de la Ville en matière de développement durable et information transmise aux citoyens
M. Michael Shafter	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Inviter les premiers ministres du Canada et du Québec à visiter Sun Youth afin d'obtenir plus d'aide financière de la part de ces gouvernements / Promouvoir la démocratie à l'occasion des festivités du 375 ^e Anniversaire de Montréal
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (M. François Limoges)	Réunions de levée de fonds dans des endroits qui ne sont pas universellement accessibles Engagements de l'Administration à l'effet d'annuler des réunions qui ne sont pas situées dans des endroits universellement accessibles Dépôt de document
M. Jean Lapierre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Abolition de l'indexation des régimes de retraite des retraités cols bleus / Possibilité d'un recours collectif qui pourrait être engagé contre la Ville afin de respecter l'acte notarié signé en 1983, si la loi est appliquée
M. Frantz Élie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Abolition de l'indexation des régimes de retraite des retraités – économies engendrées sur le dos des retraités / Les employés actifs ont déjà adhéré au partage 55 % - 45 % depuis 2012

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 30.

M. Richard Deschamps soulève une question de privilège à la suite de l'intervention de M. Francesco Moreno qui se dit brimé dans son droit de parole à l'arrondissement de LaSalle. M. Deschamps rectifie les faits.

À 20 h 32,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de devancer l'étude de l'article 51.02 tout de suite avant la reprise de l'étude des articles réunis 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) afin de l'adopter en présence des nouveaux membres présents au balcon.

La proposition est agréée.

CM16 1228

Nominations au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1846;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - de nommer les personnes suivantes, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, débutant le 21 novembre 2016 jusqu'au 21 novembre 2019 :

- M. François Fournier;
- M. Souleymane Guissé
- Mme Doina Sparionoapte
- M. Moussa Sène
- Mme Despina Sourias
- Mme Sabine Mompierre

2 - de désigner Mme Marie-Aline Vadius, à titre de présidente du Conseil interculturel de Montréal;

3 - de désigner M. François Fournier, à titre de deuxième vice-président du Conseil interculturel de Montréal.

4 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1162714002

À 20 h 40, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25).

CM16 1229 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 (7 soum.)

Adopté à l'unanimité.

1165954006
80.01 (20.21)

CM16 1230 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 21 896 446,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 261601 (7 soum.)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167231047
80.01 (20.22)

CM16 1231 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167100001
80.01 (20.23)

CM16 1232 (suite)

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec 124670 Canada Itée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi sur demande, pour une période de trois ans, pour la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans - Appel d'offres public 16-15431 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164346002
80.01 (20.24)

CM16 1233 (suite)

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Tadros Orthopédie Md inc., consistant à fournir des opinions et à expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 152 111,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164346003
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1234

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 228 225,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 228 225,38 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164346004
80.01 (20.26)

CM16 1235

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme François Kassab MD. inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 147 857,85 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 147 857,85 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164346005
80.01 (20.27)

CM16 1236

Autoriser une dépense additionnelle de 98 418,60 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé inc. (CG16 0006), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 98 418,60 \$, taxes incluses, pour les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé inc. (CG16 0006), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme TotalMed Solutions inc. à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154346006
80.01 (20.28)

CM16 1237

Autoriser une dépense additionnelle de 21 118,61 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme Tadros Orthopédie Md inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 116 998,56 \$ à 138 117,17 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 21 118,61 \$, taxes incluses, pour les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme Tadros Orthopédie Md inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 116 998,56 \$ à 138 117,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Tadros Orthopédie Md inc. à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1154346007
80.01 (20.29)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1238

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

1162518001
80.01 (30.01)

CM16 1239

Effectuer le paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1,8 M\$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de procéder au paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1 800 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 800 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163843024
80.01 (30.02)

CM16 1240

Prendre acte du bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine / Approuver les modifications au programme et son renouvellement pour l'année 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte du bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine;
- 2 - d'approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

1166340005
80.01 (30.03)

CM16 1241

Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156641001
80.01 (30.04)

CM16 1242

Adopter la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167149001
80.01 (30.05)

CM16 1243

Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'augmentation du budget de revenu du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160191007
80.01 (30.06)

CM16 1244

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 711 848

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 ».

Adopté à l'unanimité.

1160603008
80.01 (42.01)

CM16 1245

Approuver la modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal et approuver le Règlement R-168 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement R-168 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de deux cent dix millions de dollars (210 000 000 \$) pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160854003
80.01 (45.01)

CM16 1246

Approuver la nomination temporaire de M. André Poisson, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la nomination temporaire de M. André Poisson afin d'exercer le rôle de directeur général par intérim du Bureau de taxi de Montréal rétroactivement au lundi 24 octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160177001
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1247

Autoriser les options de prolongation de 12 ou 24 mois prévues aux contrats de collecte et de transport des matières recyclables pour les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard et au contrat de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)/encombrants et des résidus verts de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1731;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Anjou au montant de 568 605,31 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebutis Solides Canadiens inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 774 714,35 \$ à 2 343 319,66 \$;

- 2- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au montant de 1 769 895,96 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Environnement Routier NRJ inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 7 108 117,60 \$ à 8 878 073,56 \$;
- 3- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), des encombrants et des résidus verts, incluant la collecte des arbres de Noël, de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au montant de 1 485 657,36 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Services Matrec inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 6 116 870,79 \$ à 7 602 528,15 \$;
- 4- d'autoriser l'option de prolongation de 24 mois pour les années 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Outremont au montant de 684 790,52 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Services Ricova inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 014 741,61 \$ à 1 699 532,13 \$;
- 5- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 1 208 873,77 \$ dans le cadre du contrat octroyé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 408 117,28 \$ à 4 616 991,05 \$;
- 6- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Saint-Léonard au montant de 1 057 052,41 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebutis Solides Canadiens inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 2 660 000,28 \$ à 3 717 052,69 \$;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166224003

CM16 1248

Accorder 2 contrats d'une durée de 45 mois à Services Ricova inc. pour la collecte et le transport de matières résiduelles pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 9 797 421 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1739;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats indiqués, pour une période de 45 mois, le contrat de services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Ordures ménagères, CRD, matières compostables				
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal contrat 1	1-02-2017	45	5 361 637 \$
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal contrat 2	1-02-2017	45	4 435 784 \$
N.B. : Les deux contrats se terminent le 31 octobre 2020				9 797 421 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1160695003

CM16 1249

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 262 410,31 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1736;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la Ville, pour une somme maximale de 262 410,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1167231044

CM16 1250

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Immeubles T.D. inc. un terrain vacant d'une superficie de 1 031,8 mètres carrés, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1751;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2- d'approuver un projet d'acte par lequel :

- La Ville de Montréal vend à Les Immeubles T.D. inc. un immeuble constitué du lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 031,8 mètres carrés, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables;
- Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1605;

le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1156037006

CM16 1251

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Papiers M.P.C. inc., aux fins d'aménager l'accès à son bâtiment, un terrain d'une superficie de 979,8 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 140 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1752;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Papiers M.P.C. inc., aux fins d'aménager l'accès arrière de son bâtiment, un terrain d'une superficie de 979,8 mètres carrés, constitué du lot 1 573 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 140 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 CTX1151195004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1252

Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2016, pour certains locaux dans le Jardin botanique de Montréal, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer mensuel de 12 758 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1753;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2016, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'usufruit en vigueur;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1161027010

CM16 1253

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 - Subvention estimée à 101 390 \$ pour la durée de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1755;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième convention de prolongation de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1165840011

CM16 1254

Ratifier un projet d'entente de location par laquelle la Ville loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, des locaux, d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, des locaux, d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 2 490 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1756;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, des locaux d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 2 490 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164069016

CM16 1255

Accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées Montréalais, pour l'année 2016, afin de poursuivre le partenariat dans cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1758;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs de musées montréalais (SDMM), pour l'année 2016, afin de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1167233005

CM16 1256

Écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage TAZ Inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant 5 années, à compter du 26 septembre 2016 - Inscire les noms ci-dessus mentionnés sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1762;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'écarter, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, Remorquage TAZ inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années, à compter du 26 septembre 2016;
- 2- d'inscrire les noms des entreprises mentionnées au point 1 sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1164990002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1257

Accorder un contrat à Studio Plasma inc. pour la production de l'exposition temporaire soulignant le 50^e anniversaire d'Expo 67 « Explosion 67 - Terre des jeunes », pour une somme maximale de 240 252,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15655 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1805;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Studio Plasma inc., firme ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la production de l'exposition temporaire soulignant le 50^e anniversaire d'Expo 67 « Explosion 67 - Terre des jeunes », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 240 252,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15655 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1163673009

CM16 1258

Accorder un contrat de gré à gré à la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation concernant l'implantation du service de collecte des résidus alimentaires, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 32 mois, pour une somme maximale de 364 742 \$, taxes incluses - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1806;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM), pour une période de 32 mois, pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation de collecte des résidus alimentaires, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 364 742 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1162621004

CM16 1259

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau un terrain constitué du lot 5 785 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 61,3 mètres carrés, situé au nord de la 96^e Avenue et, par lequel, M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau cèdent à la Ville, un terrain constitué du lot 5 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 103 mètres carrés, situé au nord de la 96^e Avenue et à l'est de la rue Marion, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout sans soulte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1817;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer comme domaine public le lot 5 785 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau, un terrain d'une superficie de 61,3 mètres carrés, situé au nord de la 96^e Avenue, constitué du lot 5 785 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau cèdent à la Ville, un terrain d'une superficie de 103 mètres carrés, situé au nord de la 96^e Avenue et à l'est de la rue Marion, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte;
- 3- d'inscrire au registre du domaine public, comme rue, le lot 5 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1164386002

CM16 1260

Autoriser une dépense additionnelle de 222 733,35 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, dans le cadre du contrat accordé à Norgereq ltée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1808;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 222 733,35 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, dans le cadre du contrat accordé à Norgereq ltée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1166627005

CM16 1261

Accorder un soutien financier maximal de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1818;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal à l'Office municipal d'habitation de Montréal de 675 000 \$ en 2017, de 685 000 \$ en 2018 et de 695 000 \$ en 2019, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et pour l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1160498003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1262

Approuver un projet de promesse d'échange d'immeuble entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. afin de permettre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de recommander aux autorités municipales de la Ville, d'accorder un contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières dans le boulevard Laurentien et dans la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1814;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la promesse d'échange d'immeuble entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. pour la réalisation d'un échange d'immeubles afin de permettre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de recommander aux autorités municipales de la Ville d'accorder le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange;
- 2- de permettre à la Ville d'occuper les terrains cédés par Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. en vertu de la présente promesse d'échange pour la réalisation des travaux routiers projetés, avant que la Ville n'en soit légalement propriétaire, et de prendre fait et cause pour ces compagnies dès le début de cette occupation.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1160783011

CM16 1263

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Impact de Montréal F. C., rétroactivement du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020, durant la période estivale, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain d'une superficie approximative de 1 073 mètres carrés, constitué du lot 1 881 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 35 356 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1815;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Impact de Montréal F. C., à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain situé au sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie approximative de 1 073 mètres carrés, constitué du lot 1 881 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 356 \$, plus les taxes applicables, et ce, rétroactivement du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020, durant la période estivale;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1160515002

CM16 1264

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 20 616 914,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5854 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1810;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 616 914,52 \$, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux de construction de la cour de services d'Outremont, sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Cosoltec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 720 526,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5854;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1165884003

CM16 1265

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph, dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 15 697 353,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 284401 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1811;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 697 353,27 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph, dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 847 691,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284401;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1167231045

CM16 1266

Écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Louis Victor Michon, Déneigement Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant 5 années, à compter du 8 novembre 2016 - Inscire les noms ci-dessus mentionnés sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Louis-Victor Michon / Résilier le contrat pour le transport de la neige accordé à Déneigement Malvic inc. (Appel d'offres 13-13158) par l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1839;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'écarter, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, Louis Victor Michon, Déneigement Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années, à compter du 8 novembre 2016;
- 2 - d'inscrire Louis-Victor Michon, Déneigement Malvic Inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle pour une période de cinq années, à compter du 8 novembre 2016;
- 3 - de résilier le contrat à Déneigement Malvic inc. pour le transport de la neige octroyé par l'arrondissement du Sud-Ouest faisant suite à l'appel d'offres 13-13158.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1164990003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.01

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1779;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Article 30.02

Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « territoire d'application » joint à l'annexe A de la résolution

Attendu que le conseil de la Ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant, notamment, à modifier l'affectation du sol et la densité de construction, et à y intégrer le Programme particulier d'urbanisme Assomption Nord;

Attendu que le conseil de la Ville a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation applicable au territoire du programme Particulier d'urbanisme Assomption Nord;

Attendu que la réalisation d'un projet relatif à tout nouvel usage, toute nouvelle construction, tout agrandissement et tout lotissement conforme aux règlements appropriés, risque de compromettre les nouvelles dispositions d'affectation du sol, de densité et les moyens de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme;

Attendu que jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur, pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme appropriée de l'arrondissement reflète les modifications proposées au plan d'urbanisme, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement les dispositions relatives à l'occupation, à la construction, à l'agrandissement et aux opérations cadastrales d'un immeuble visé par la présente résolution;

Vu les articles 112 et 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A 19.1);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1797;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage, et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « Territoire d'application », joint à l'annexe A de la présente résolution;

- 2- de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux opérations cadastrales et aux agrandissements permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

ANNEXE A**PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »**

À 21 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 22 novembre 2016, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 novembre 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 novembre 2016, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. e Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Benoit Dorais, M. Peter McQueen, M. Richard Ryan et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Sterling Downey, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Michael Edgar	M. Alex Noris	Opinion de l'opposition officielle sur la possible surveillance policière de journalistes indépendants / Surveillance par le SPVM de journalistes non professionnels et indépendants

Un débat s'engage.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 37.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Avis du maire sur l'interdiction de synagogues sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont / Remise en question des valeurs du « Vivre ensemble » dans ce contexte
Mme Émilie Thuillier	Mme Anie Samson	État de situation dans le dossier TANDEM / Mise en garde sur la centralisation et l'harmonisation des pratiques et prendre en compte l'expertise des arrondissements – concertation requise
Mme Justine McIntyre	M. Richard Bergeron	REM dans l'ouest de l'île – porte d'entrée sur le parc de l'Anse-à-l'Orme ou porte d'entrée sur un immense développement immobilier? / Création d'un énorme stationnement incitatif pour des voitures additionnelles venant du développement immobilier de l'Anse-à-l'Orme ou la création d'un accès à des espaces verts
M. Sylvain Ouellet	M. Aref Salem	Questionnement sur l'attribution d'un contrat d'entretien de 8 ans avec l'AMT dans le cadre du futur REM au moment où l'entité qu'est l'AMT va se dissoudre / Si le Comité de transition est au courant que le projet de REM va éliminer la moitié des trains en opération à l'AMT en plus de mettre en péril 3 lignes des 5 restantes

À 9 h 56,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Report du projet du Square Viger d'une année et explications de ces retards aux élus, aux citoyens et surtout aux touristes / Propositions pour les populations vulnérables qui seront privées des espaces du Square Viger pendant 2 ans
--------------------	---	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06 -051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 03.

Le conseiller François W. Croteau soulève une question de privilège et indique que la conseillère Anie Samson a mentionné lors de son intervention que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie avait diminué sa contribution à l'organisme TANDEM. Le conseiller Croteau rectifie les faits. La conseillère Samson maintient son argumentaire sur le fait que la contribution a été diminuée par l'arrondissement. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin indique que les clarifications ont été apportées et déclare l'incident clos.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège et mentionne que son droit d'élu est atteint lorsqu'il entend le maire répondre lors d'interventions de d'autres élus et même faire des procès d'intention. Il demande au président du conseil d'être aussi rigoureux envers l'Administration qu'envers les autres élus du conseil.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil s'adresse au conseiller Limoges et lui mentionne qu'il extrapole dans son argumentaire. Il privilégie des débats vigoureux et respectueux. Et jusqu'à présent, le président affirme que ce qu'il a entendu du maire, fait partie de la « ga me politique » et réitère sa demande, à savoir que les débats soient faits de manière respectueuse.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier soulève une question de privilège concernant certains propos tenus dans cette salle qui sont irrespectueux et condescendants. Elle souhaite également plus de rigueur du président envers l'Administration.

Le président du conseil invite la leader de l'opposition officielle à le rencontrer pour discuter plus longuement de ce point. Il cède la parole au leader de la majorité.

À 10 h 13, le mardi 22 novembre 2016, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.01 et 30.02.

CM16 1267 (suite)

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le débat se poursuit.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Luis Miranda de retirer le mot « sornettes ». Le conseiller s'exécute.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, demande au conseiller Normand Marinacci de retirer ses propos alléguant que le maire ne reconnaît pas les principes de justice de droit et que l'Administration fait de l'intrusion judiciaire. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin demande au conseiller Marinacci de poursuivre son intervention et de s'en tenir au sujet inscrit à l'ordre du jour.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège invitant le conseiller Marinacci à retirer les accusations gratuites lancées envers l'Administration et indique que si le conseiller Marinacci ne veut pas retirer ses paroles, il doit s'excuser pour ses propos. Le conseiller Marinacci informe l' élu qu'il n'a pas l'intention de s'excuser. Le président du conseil mentionne au conseiller Marinacci que les élus sont des personnes respectables et honorables et que ce sont tous des démocrates et que de prétendre qu'un élu n'est pas un démocrate, est inacceptable. Le président du conseil invite le conseiller Marinacci à être plus prudent dans ses propos lors de prochaines interventions.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège en regard des propos du conseiller Marinacci et lui demande des excuses et le retrait de ses paroles. Le conseiller Marinacci soutient qu'il a émis une opinion politique en regard du présent dossier. Le le ader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, sans être nécessairement en accord avec les propos du conseiller Marinacci, indique que celui-ci a exprimé une opinion qui ne porte pas atteinte aux privilèges d' élu du maire.

Le président du conseil reconnaît la question de privilège du maire. Il souhaite toutefois que les débats reprennent avec sérénité et il indique qu'il pourra, si le conseiller le désire, rencontrer M. Marinacci pour discuter de cette question avec lui. Le président cède la parole au leader de la majorité.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Searle soulève une question de privilège à l'égard du chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, pour indiquer que ce dernier, lors de son intervention, ne s'est pas adressé au président du conseil, comme l'exige la pratique, mais bien à l' élu concerné.

Le président invite les membres du conseil à la poursuite des travaux.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin et Cloutier (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Croteau, Caldwell, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars, Pagé et Searle (25)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 25

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

CM16 1268 (suite)

Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « territoire d'application » joint à l'annexe A de la résolution

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1167400001

CM16 1269

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 50 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160003005

CM16 1270

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1164368005

CM16 1271

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean -Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean -Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1161097001

CM16 1272

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1161097002

CM16 1273

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1160160004

CM16 1274

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1167287006

CM16 1275

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1167287008

CM16 1276

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1167211004

CM16 1277

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1167287009

CM16 1278

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1161081003

CM16 1279

Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1167400001

CM16 1280

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1165220001

CM16 1281

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1162685001

CM16 1282

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1163253003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1283

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016, par sa résolution CE16 1644;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160387001

Règlement 16-061

CM16 1284

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016, par sa résolution CE16 1645;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1165247001

Règlement 16-062

CM16 1285

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016, par sa résolution CE16 1684;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1165929004

Règlement 16-063

CM16 1286

Adoption - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Ste-Catherine

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Ste-Catherine a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016, par sa résolution CE16 1681;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1164814003

Règlement 16-064

CM16 1287

Adoption - Règlement sur les districts électoraux

Attendu qu'à sa séance du 24 octobre 2016, par sa résolution CM16 1185, le conseil a donné un avis de motion de la présentation du projet règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux »;

Attendu qu'une copie du Règlement sur les districts électoraux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Vu la parution, le 27 octobre 2016, de l'avis public informant les électeurs de la Ville de Montréal de la tenue de ce projet de règlement et leur droit de s'y opposer;

Vu le nombre d'oppositions reçus en deçà du nombre minimal requis pour la tenue d'une assemblée publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 19 octobre 2016, par sa résolution CE16 1678 et du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1841;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) et sujet à son approbation par la Commission de la représentation électorale (CRÉ) du Québec.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Magda Popeanu

d'apporter un amendement au projet de règlement, à savoir :

« 1. L'article 3 du projet de règlement est modifié, à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, par le remplacement des descriptions des districts électoraux de Côte-des-Neiges et de Snowdon par les suivantes :

District électoral de Côte-des-Neiges

17 818 électeurs

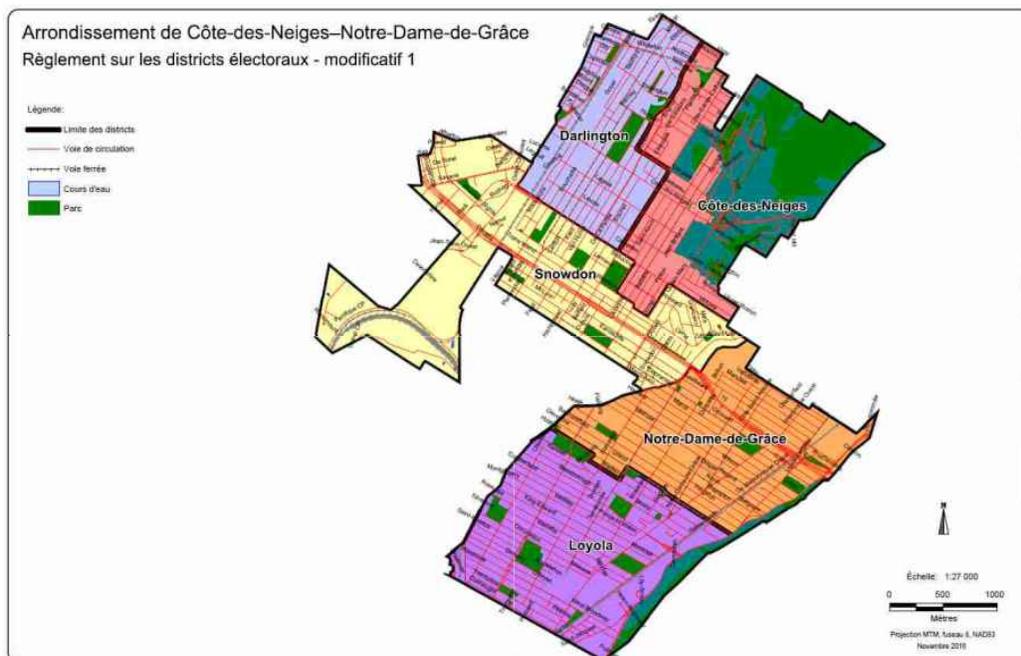
En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue Van Horne et de la limite nord-est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, les limites nord-est et est de l'arrondissement (servant partiellement de limite municipale avec Westmount), l'avenue Victoria, l'avenue Dornal, l'avenue de Westbury, l'avenue Isabella, l'avenue de Westbury, l'avenue Saint-Kevin, l'avenue Victoria, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'avenue Decelles, l'avenue Van Horne, et ce, jusqu'au point de départ.

District électoral de Snowdon

19 666 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Jean-Talon Ouest et de l'avenue Victoria; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, l'avenue Victoria, l'avenue Saint-Kevin, l'avenue de Westbury, l'avenue Isabella, l'avenue de Westbury, l'avenue Dornal, l'avenue Victoria, la limite nord-est de l'arrondissement (servant partiellement de limite municipale avec Westmount), la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté sud-est du chemin de la Côte-Saint-Luc, l'autoroute Décarie (15), le chemin de la Côte-Saint-Luc, la limite d'arrondissement (servant également de limite municipale avec les Villes de Hamstead, Côte-Saint-Luc et Mont-Royal), le rue Jean-Talon Ouest, et ce, jusqu'au point de départ.

2. L'annexe A de ce règlement est modifiée par le remplacement de la carte relative à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce par la suivante : »



Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement des conseillers Rotrand et Popeanu recevable et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur le projet de règlement, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'apporter un 2^e amendement au projet de Règlement sur les districts électoraux aux pages concernées afin de remplacer les mots « District électoral de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles » par les mots « District électoral de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Thuillier recevable et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur le projet de règlement, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Craig Sauvé

d'apporter un 3^e amendement au projet de Règlement sur les districts électoraux aux pages concernées afin de remplacer les mots « District électoral de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown » par les mots « District électoral de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Sauvé recevable et elle est agréée.

Le conseiller Lionel Perez utilise son droit de réplique et indique qu'il y aura poursuite des procédures en regard de l'adoption du règlement puisque celui-ci a été amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 42.05 et déclare les propositions d'amendements adoptées à l'unanimité.

Le leader de la majorité reporte l'adoption finale du règlement à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.05 1163430020

CM16 1288

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'apporter un amendement au texte du Résolu pour remplacer, à la fin du paragraphe, la phrase concernant l'Office de consultation publique de Montréal par la suivante :

« de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU en s'assurant de sonder la population sur les orientations qui devraient encadrer le développement du secteur Assomption Sud en harmonie avec le projet PPU. »

À 12 h 18, le président du conseil suspend la séance pour 3 minutes.

À 12 h 20, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement du conseiller Caldwell et de la leader de l'opposition officielle, Mme Thuillier.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique sur sa proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et de la leader de l'opposition officielle, Mme Thuillier.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et de la leader de l'opposition officielle, Mme Thuillier et le conseil se partage comme suit :

En faveur :23

Contre : 36

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et de la leader de l'opposition officielle, Mme Thuillier, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 43.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 43.01 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

43.01 1167400001

Règlement P-04-047-175

À 12 h 31, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 novembre 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 novembre 2016, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCE EN COURS DE S  ANCE :

M. Benoit Dorais.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Chantal Rossi.

AUTRE PR  SENCE :

M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte.

   14 h, le conseil reprend ses travaux    la r  union des articles 44.01 et 44.02.

CM16 1289

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René - Lévesque »

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur

Vu la résolution CM16 0486 de l'assemblée du conseil municipal du 18 avril 2016, adoptant comme projets de règlements P-16-037 et P-04-047-173 les projets de règlements intitulés « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque » et « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation ont été tenues du 7 au 9 juin 2016, aux locaux de l'Office de consultation publique (OCPM) situés aux 1550, rue Metcalfe, sur ces projets de règlements;

Attendu que suite à cette assemblée publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-16-037;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016, par sa résolution CE16 0547;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »
- 2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René - Lévesque ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Bergeron dépose un index photographique inhérent au projet de modification du Plan d'urbanisme et d'adoption d'un Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980-2080, boulevard René-Lévesque.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
M. Jeremy Searle
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.01 1162931001

*Règlement 16-037
Règlement 04-047-173*

CM16 1290

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »

Vu la résolution CM16 1101 de l'assemblée du conseil municipal du 26 septembre 2016, adoptant comme projet de règlement P-14-049-2 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 octobre 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, 4e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1778;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049) ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1164570013

Règlement 14-049-2

CM16 1291

Nomination d'un président au Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1835;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer Monsieur Peter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour une durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Jacques Lachapelle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1160132007

CM16 1292

Motion de l'opposition officielle pour respecter le principe de protection des sources journalistiques et la liberté de presse

Attendu que la liberté de presse est un des fondements de notre démocratie;

Attendu que ce principe a été bafoué au cours des derniers mois par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui a espionné des journalistes pour identifier des sources au sein de ses troupes;

Attendu que le maire Coderre a mis en place des obstacles qui freinent le travail des journalistes depuis près de trois ans, ce que la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a dénoncé;

Attendu que pour assurer à la population une information de qualité, uniquement axée sur l'intérêt public, les journalistes doivent pouvoir travailler en toute liberté, assurer la confidentialité de leurs sources et œuvrer loin de toute pression indue;

Attendu que cette indépendance est essentielle et doit être respectée;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal s'engage à respecter le principe de protection des sources journalistiques et à assurer aux journalistes un contexte de travail libre de toute pression indue et favorable à la production d'information de qualité.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège pour demander au président du conseil, M. Frantz Benjamin, de rappeler à l'ordre le conseiller Norris pour qu'il cesse de déformer les faits à l'égard du maire afin de permettre à l'assemblée de débattre de la motion dans la sérénité.

Le président du conseil invite le conseiller Norris à poursuivre son intervention en tenant compte des balises suivantes, soit qu'il y a une commission d'enquête instaurée par le gouvernement du Québec qui s'occupera de faire la lumière sur cette situation. De plus, il souligne que les membres du conseil ne sont ni des enquêteurs ni des juges et demande à ce dernier de s'en tenir aux propos de la motion.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Norris de retirer les mots « ingérence politique » utilisés lors de son intervention. Ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Miele de retirer les mots « fausses accusations » utilisés lors de son intervention. Ce dernier s'exécute et les remplace par les mots « accusations non fondées »

Le débat se poursuit.

Le conseiller Norris utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21

Contre : 40

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 1293

Motion de l'opposition officielle pour la gestion responsable des sels de voirie à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal, ses 19 arrondissements, les villes liées et la Société de transport de Montréal ont commandé 185 700 tonnes métriques de sels de voirie pour l'hiver 2016-2017;

Attendu que malgré le prix avantageux payé par tonne de sel par ce regroupement d'appels d'offres, on parle tout de même d'un budget estimé à 14 M\$ qui n'inclut pas les abrasifs et les équipements;

Attendu qu'il est possible de réduire l'utilisation des sels tout en maintenant, voire en améliorant, la sécurité des routes et des trottoirs en utilisant le bon sel, au bon endroit, avec le bon équipement;

Attendu que les coûts indirects de l'utilisation des sels de voirie sont très élevés, notamment parce qu'ils accélèrent l'usure des infrastructures routières, du mobilier urbain et des véhicules publics et privés circulant sur les routes;

Attendu que l'usure prématurée d'ouvrages d'art engendrée par l'utilisation massive des sels de voirie a eu des conséquences funestes à Laval avec l'effondrement du viaduc de la Concorde et force le gouvernement fédéral à remplacer en urgence le pont Champlain;

Attendu que selon les estimations d'Environnement Canada, « le coût engendré par la corrosion des services souterrains est évalué à cinq fois celui du coût de l'épandage d'une tonne de sel sur la route »;

Attendu que l'utilisation massive de sels de voirie a des impacts environnementaux majeurs, notamment en réduisant la croissance et la durée de vie des arbres en bordure des rues, mais également en augmentant la salinité de l'eau du fleuve Saint-Laurent, car l'usine d'épuration des eaux usées de Montréal n'a pas été conçue pour traiter les sels;

Attendu que depuis 2001, Environnement Canada et Santé Canada considèrent les sels de voirie comme « toxiques » au sens de l'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE);

Attendu que depuis 1995, les sels de voirie font partie de la Deuxième liste de substances d'intérêt prioritaire (LSIP2) et qu'une proposition d'inclure les sels de voirie à la liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la LCPE a déjà été publiée dans la Gazette du Canada en 2001;

Attendu que selon le Réseau de surveillance de la qualité de l'air, une partie des sels de déglacage se retrouve dans l'air sous forme de particules fines, à des concentrations qui peuvent dépasser le seuil de 30 µg/m³ d'une journée de mauvaise qualité de l'air;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé le 7 octobre 2010, près de 10 ans après son homologue fédéral, la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie et que 13 Villes du Québec, dont Québec et Longueuil, y ont adhéré;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Magda Popeanu

que la Ville de Montréal adhère au Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie d'Environnement Canada et adhère à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie et conséquemment :

- qu'elle adopte le plus rapidement possible un plan de gestion environnementale des sels de voirie;
- qu'elle se fixe un objectif à court terme de réduction de la consommation moyenne des sels de voirie;
- qu'elle évalue les coûts indirects engendrés par l'utilisation massive de sels de voirie sur ses propres installations et sur les bâtiments et véhicules privés présents sur son territoire;
- qu'elle accorde des ressources financières aux arrondissements afin qu'ils puissent rapidement adapter leur flotte de véhicules de déneigement et leurs installations d'entreposage et de chargement des sels de voirie en fonction des meilleures pratiques;
- qu'elle exige des normes similaires auprès des entrepreneurs privés de déneigement dont elle retient les services lors du renouvellement de leurs contrats.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21

Contre : 36

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM16 1294

Motion de l'opposition officielle pour la création d'une Commission permanente sur les technologies de l'information et la ville intelligente et numérique

Attendu que le conseil municipal peut, en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, « nommer des commissions permanentes ou spéciales, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaires, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier »;

Attendu que la Ville a adopté le plan d'action « Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017 » qui fait suite à la Stratégie montréalaise en cette matière et qui vise à positionner la métropole comme un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la ville intelligente et numérique en 2014;

Attendu que les technologies de l'information constituent un secteur névralgique pour la Ville de Montréal et ses citoyens au même titre que les autres services administratifs pour lesquels des commissions permanentes ont été instituées par le conseil municipal;

Attendu que les technologies de l'information disposent, pour l'année 2016, d'un budget d'opération s'élevant à 75 M\$ et que le Programme Triennal d'Immobilisation 2017-2019 prévoit des investissements de l'ordre de 322 M\$;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal institue une Commission permanente sur les technologies de l'information et la ville intelligente et numérique.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Harout Chitilian

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la motion sous étude comme suit :

- de retirer le premier Attendu;
- d'ajouter un cinquième Attendu qui se lit comme suit : « Attendu que la Commission sur les finances et l'administration a pour mandat d'axer ses études sur les enjeux financiers et administratifs d'intérêt tant pour la Ville que pour l'agglomération de Montréal, incluant les services administratifs et le capital humain »;
- de modifier le texte du RÉSOLU afin qu'il se lise comme suit : « Que le conseil municipal demande à la Commission sur les finances et l'administration d'étudier les projets d'envergure inscrits au Programme Triennal d'Immobilisation 2017-2019 du Service des technologies de l'information ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, indique au conseiller Chitilian qu'il serait opportun que le titre de la motion soit modifié en conséquence. Le conseiller acquiesce et informe l'assemblée du nouveau titre à savoir : « Motion pour l'ajout du mandat de suivi des projets d'envergure des technologies de l'information pour la Commission sur les finances et l'administration »;

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement des conseillers Chitilian et Miele.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Chitilian et Miele irrecevable parce qu'elle dénature l'essence initiale de la motion qui est pour la création d'une commission. Il invite l'assemblée à reprendre le débat sur la motion initiale.

Le débat se poursuit.

La conseillère Marie Cinq-Mars soulève une question de privilège en regard du non respect de certains élus lors de l'intervention d'une conseillère. Le président du conseil rappelle aux membres que la bienséance exige le silence de tous lorsqu'un élu fait une intervention. Il remercie la conseillère Cinq-Mars pour cette remarque et invite la conseillère Justine McIntyre à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Russell Copeman soulève une question de privilège pour dénoncer les propos de la leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, qui laisse entendre que l'administration pense que parfois les commissions ne servent pas à grand chose. Le président du conseil remercie le conseiller Copeman pour son intervention et invite le conseiller Chitilian à poursuivre le débat.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Limoges utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 26

Contre : 34

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM16 1295

Motion non partisane concernant les fonds de pension municipaux et l'industrie du tabac

Attendu que les investissements des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal sont gérés par des comités ou commissions regroupés sous la Commission de la caisse commune, et constituent des entités distinctes de la Ville;

Attendu que le Service des finances de la Ville fournit une expertise en matière de placement et propose la stratégie globale d'investissements;

Attendu que les comités de retraite ne sont pas tenus, selon la *Loi sur les régimes de complémentaires de retraite*, de divulguer les informations sur leurs investissements, qui sont de nature privée;

Attendu que la politique de placement des régimes de la Commission de la caisse commune contient des engagements en matière de responsabilités sociales, et que les comités de retraite se montrent préoccupés par les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent;

Attendu que ces engagements en responsabilité sociale sont basés sur des normes internationales en matière de droits de la personne, de transparence et d'imputabilité;

Attendu que les investissements dans l'industrie du tabac ne sont pas nommément ciblés par ces engagements;

Attendu que le mouvement international de désinvestissement des fonds de l'industrie du tabac est croissant, et que de nombreux états américains, dont la Californie, la Floride et la Pennsylvanie ont adopté des politiques de désinvestissements de leurs fonds de pension de l'industrie du tabac;

Attendu que des compagnies d'assurances comme AXA, des universités américaines comme *Harvard et Stanford ainsi que University of Toronto* ont adopté des politiques de désinvestissement de l'industrie du tabac;

Attendu que le tabagisme est responsable d'environ 10 000 décès par année au Québec, que le taux de tabagisme au Québec demeure élevé à 19,6 % (Statistiques Canada en 2014), et que les coûts en soins de santé attribuables à l'usage du tabac sont d'environ 2 milliards de dollars;

Attendu que le conseil municipal a exprimé à plusieurs occasions au cours des deux dernières années ses préoccupations quant à l'impact négatif du tabagisme sur la santé publique et a adopté des motions visant la réduction du taux de tabagisme au Québec;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Mme Lorraine Pagé
M. Sterling Downey

que le conseil municipal se prononce contre les investissements des régimes de retraite dans l'industrie du tabac et demande à la commission de la Caisse commune de s'engager à ne pas investir dans l'industrie du tabac.

Un débat s'engage.

Le conseiller Rotrand dépose une lettre adressée à la ministre Lucie Charlebois, en date du 7 novembre 2016.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Mme Lorraine Pagé
M. Sterling Downey

d'amender le texte du « Résolu » de la motion présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal communique à chacun des comités de retraite sa préoccupation relative aux investissements dans les compagnies de tabac tout en reconnaissant la responsabilité intrinsèque de chacun de ces comités de décider de sa propre politique de placements ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la proposition d'amendement des conseillers Desrochers, Rotrand, McIntyre, Shanahan, Pagé et Downey, recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Le président du conseil demande à la conseillère McIntyre de retirer le mot « cacher ». Elle le remplace par les mots « dilue de beaucoup la force de notre message ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la proposition d'amendement agréée.

Le conseiller Rotrand utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

À 16 h 12, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE

Annexe - Article 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017

Conseillers municipaux – 2016

Le 21 novembre 2016

Beis, Dimitrios, **Benjamin**, Frantz, **Bergeron**, Richard, **Bissonnet**, Michel, **Boivin Roy**, Karine, **Caldwell**, Éric Alan, **Celzi**, Richard, **Chitilian**, Harout, **Cinq-Mars**, Marie, **Clément-Talbot**, Catherine, **Cloutier**, Jean-François, **Coderre**, Denis, **Copeman**, Russel, **Croteau**, François William, **Dauphin**, Claude, **Décarie**, Suzanne, **Deschamps**, Richard, **Desrochers**, Pierre, **Dorais**, Benoit, **Downey**, Sterling, **Duchesne**, Érika, **Ferrandez**, Luc, **Gadoury**, Marc-André, **Gagnier**, Pierre, **Gauthier**, Manon, **Gibeau**, Jean-Marc, **Guay**, Richard, **Hénault**, Andrée, **Lattanzio**, Patricia R., **Lavigne Lalonde**, Laurence, **Lavoie**, Guillaume, **Limoges**, François, **Mainville**, Louise, **Marinacci**, Normand, **McIntyre**, Justine, **McQueen**, Peter, **Ménard**, Réal, **Miranda**, Luis, **Ouellet**, Sylvain, **Pagé**, Lorraine, **Parenteau**, Jean-François, **Perez**, Lionel, **Perri**, Dominic, **Plante**, Valérie, **Popeanu**, Magda, **Rapanà**, Giovanni, **Rotrand**, Marvin, **Rouleau**, Chantal, **Ryan**, Richard, **Salem**, Aref, **Samson**, Anie, **Sauvé**, Craig, **Searle**, Jeremy, **Shanahan**, Steve, **Sigouin**, Anne-Marie, **Thuillier**, Émilie, **Vallée**, Monique

Annexe - Article 7.04

**DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2016
Le 21 novembre 2016**

Beis, Dimitrios (Jim), **Bergeron**, Richard, **Copeman**, Russell, **Ménard**, Réal, **Perez**, Lionel, **Salem**, Aref, **Samson**, Anie, **Vallée**, Monique